

816, rue Principale, St-Herménégilde (Québec), J0B 2W0 Téléphone : (819) 849-4443 / Télécopieur : (819) 849-6924 municipalite@st-hermenegilde.qc.ca

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ DE SAINT-HERMÉNÉGILDE, **QUE** :

Le conseil municipal, lors de sa session ordinaire tenue le 10 octobre 2023, a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NO: 333

RÈGLEMENT MODIFIANT LE REG. 204 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

Le règlement est maintenant déposé au bureau de la soussignée, au 816, Principale à Saint-Herménégilde. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture du bureau, en demandant une copie moyennant les frais exigibles.

DONNÉ ce 17ème jour du mois d'octobre 2023.

Johanne Le Buis / Directrice générale et Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Johanne Le Buis, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Herménégilde, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut le 17 octobre 2023, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17ème jour d'octobre 2023.

Johanne Le Buis

Directrice générale et Greffière-trésorière